



En colaboración con  
**Canada**

**Protéger les élections:**  
Lutter contre la discrimination et la violence basées sur le genre  
dans les processus électoraux

Maurice  
15 mai 2025

 [www.idea.int](http://www.idea.int)    @int\_IDEA    InternationalIDEA    idée\_internationale

1



En colaboración con  
**Canada**

**Introduction aux séances de travail en groupe**

 @int\_IDEA    international-idea    InternationalIDEA    international\_idea

1

2



## Séance 1. Cartographier et classer les facteurs de risque qui amplifient ou contribuent à la discrimination et à la violence basée sur le genre lors des élections

idée.int

3

### Facteurs de risque

La discrimination et la violence basées sur le genre lors des élections peuvent être motivées par des facteurs de risque **internes** (liés aux processus) et **externes** (liés au contexte).

Au-delà de leurs effets directs et profondément négatifs sur les individus et les groupes exposés, lorsque ces facteurs de risque se matérialisent à grande échelle, ils peuvent créer des obstacles à la participation, à la contestation et à la délibération égales et significatives des femmes, et ainsi **compromettre l'intégrité du processus électoral**.

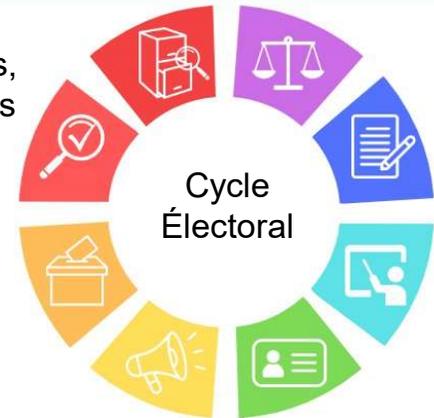


2

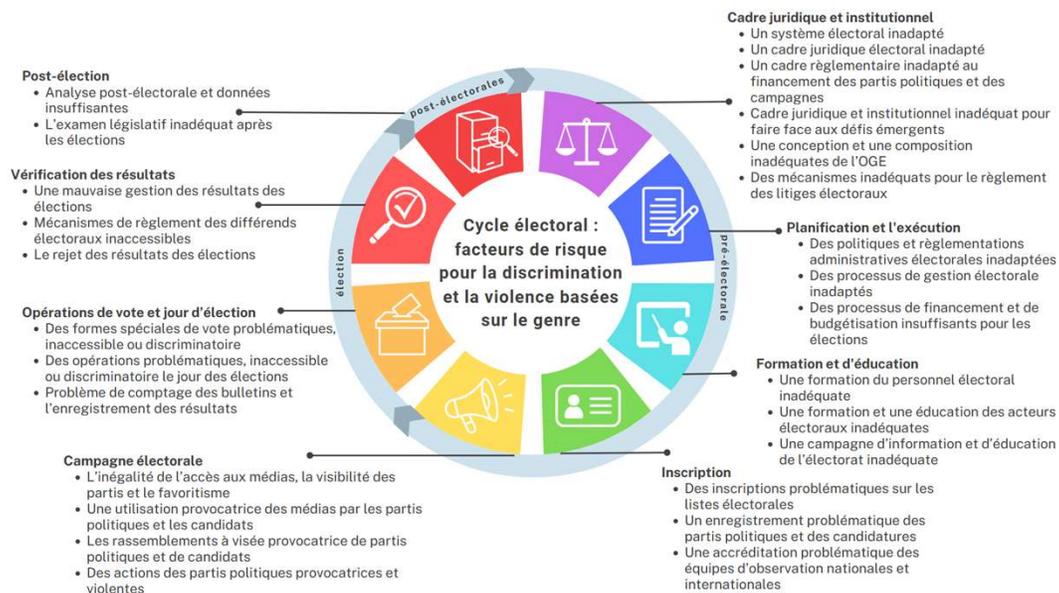
4

## Facteurs de risque internes

- Les facteurs de risque internes émergent **au sein du processus électoral** et peuvent contribuer à ou amplifier la discrimination et la violence basée sur le genre lors des élections.
- Le cycle électoral se compose de phases distinctes, chacune présentant des risques et des opportunités pour l'égalité des sexes et l'inclusion.
- Ces facteurs peuvent créer ou renforcer des obstacles pour les femmes et les groupes marginalisés.



## Facteurs de risque internes



## Exemple : Discrimination et violence basée sur le genre motivées par des facteurs de risque internes

### Rejet des résultats des élections – Kenya, 2017

À la suite **des élections contestées de 2017 au Kenya**, une violence généralisée a éclaté, les femmes étant disproportionnellement ciblées. Des rapports montrent que les conflits électoraux ont dégénéré en violences basées sur le genre **y compris des viols, du harcèlement et des agressions physiques contre les femmes**, en particulier celles qui étaient politiquement actives ou travaillant en tant qu'officielles électorales.



### Un cadre réglementaire inadapté au financement des partis politiques et des campagnes

Témoignage d'un ancien candidat (Élections générales au Pérou 2018) - «**Je n'ai reçu aucun soutien financier du parti politique pour lequel je me suis présenté en 2018.** [...] J'ai uniquement utilisé mes propres ressources pour lancer ma campagne. Je n'ai jamais rien reçu durant ma carrière politique [...]. **J'ai demandé un prêt à un fonds financier et jusqu'à présent, j'ai payé avec presque tout mon salaire en tant que personne licenciée.**»

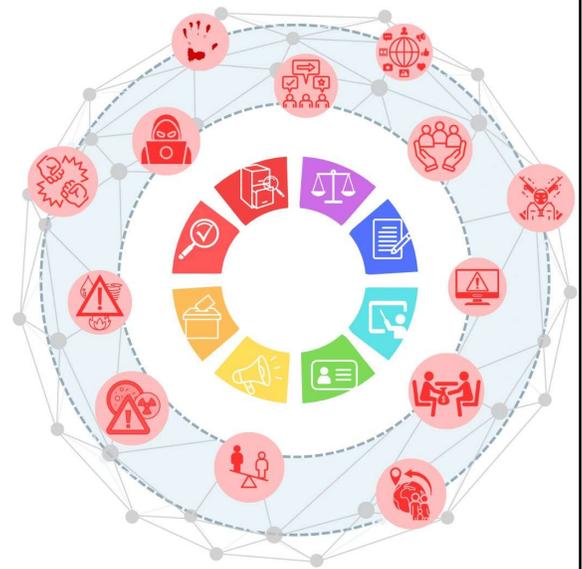
### Opérations électorales problématiques, inaccessibles et discriminatoires :

En septembre 2017, douze millions d'hommes de plus que de femmes étaient inscrits sur les listes électorales au Pakistan, contre près de onze millions en 2013. L'une des raisons principales de cet écart croissant est **l'obligation de posséder une carte nationale d'identité informatisée pour pouvoir voter**. Il peut être difficile pour les femmes d'obtenir cette carte en raison des restrictions liées à la mobilité et à l'éducation dans une société patriarcale et conservatrice.

7

## Facteurs de risque externes

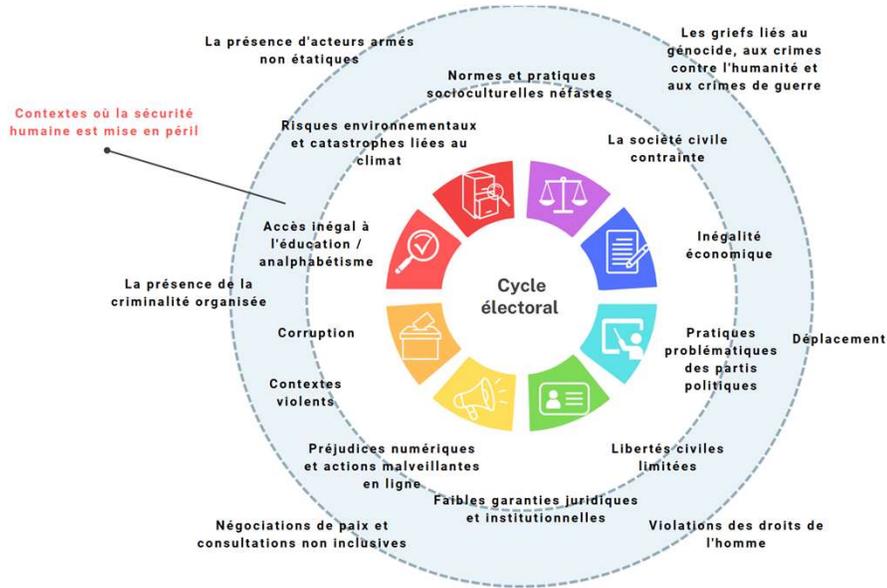
- Facteurs externes : Ces facteurs existent **en dehors du contexte électoral** et découlent de conditions sociétales plus larges pouvant intensifier ou entretenir la discrimination et la violence basée sur le genre pendant les élections.
- Pris individuellement ou combinés, ces facteurs peuvent aggraver les tensions électorales, renforcer l'exclusion et la discrimination, et consolider les obstacles à la participation, à la représentation et à la concurrence pleines et égales des femmes dans les processus électoraux.



4

8

# Facteurs de risque externes



9

## 1 SESSION 1 : IDENTIFIER LES FACTEURS DE RISQUE EXTERNES PERTINENTS POUR LES ÉLECTIONS DANS LES PAYS DU RECEP

### 2 Notes importantes

3 Le RISQUE correspond à la probabilité de compromettre l'intégrité électorale.  
 4 Un FACTEUR DE RISQUE est quelque chose qui augmente le risque (consultez le  
 5 guide pertinent pour plus de détails concernant ce qui suit).

Indiquer  
si  
pertinent

6 FACTEURS DE RISQUE EXTERNES	
7 e1	Normes et pratiques socio-culturelles néfastes
8 e2	Faibles garanties juridiques et institutionnelles
9 e3	Pratiques problématiques des partis politiques
10 e4	Libertés civiles limitées
11 e5	Société civile et engagement civique contraints
12 e6	Corruption
13 e7	Inégalités économiques
14 e8	Accès inégal à l'éducation / analphabétisme
15 e9	Contextes violents (variété de violence)
16 e10	Préjudices numériques et actions malveillantes en ligne
17 e11	Risques environnementaux et catastrophes liées au climat
18 e12	Autre



5

10

## Exemple : Discrimination et violence basées sur le genre motivées par des facteurs de risque externes

### Normes et pratiques socio culturelles néfastes

Une analyse du UNDP (2020) sur la participation des femmes aux élections au Mozambique montre que les citoyens considèrent généralement la politique comme un domaine réservé aux hommes. Cela constitue un obstacle à la candidature des femmes au sein des partis politiques.

- Le manque de capacités parmi les femmes entraîne une faible participation.
- En tant qu'électrices et candidates, les femmes subissent des violences électorales basée sur le genre, y compris des violences psychologiques.
- La loyauté envers les partis politiques limite l'implication effective des femmes dans le processus électoral, tant au niveau des candidatures qu'en tant que représentantes élues, car l'agenda du parti prime toujours lorsqu'il entre en conflit avec l'agenda du parti politique et pour l'égalité de genre.



(International IDEA, Baromètre)

11

## Exemple : Discrimination et violence basée sur le genre motivées par des facteurs de risque externes

### Méfais numériques et actions malignes en ligne

Dans 15 pays d'Amérique latine\*, **les violences en ligne ont eu un impact significatif sur la participation des femmes au débat public**

- 80 % ont limité leur participation sur les réseaux sociaux.
- 40 % se sont autocensurées, évitant d'écrire ou de s'exprimer sur des sujets pertinents dans leur domaine.
- 33 % ont changé d'emploi.
- 25 % ont été licenciées ou n'ont pas vu leur contrat renouvelé, et 50 % craignaient de perdre leur emploi.
- 80 % ont eu – ou ont toujours – peur pour leur sécurité physique, et aussi pour leur vie.



\*Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Cuba, Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Uruguay et Venezuela



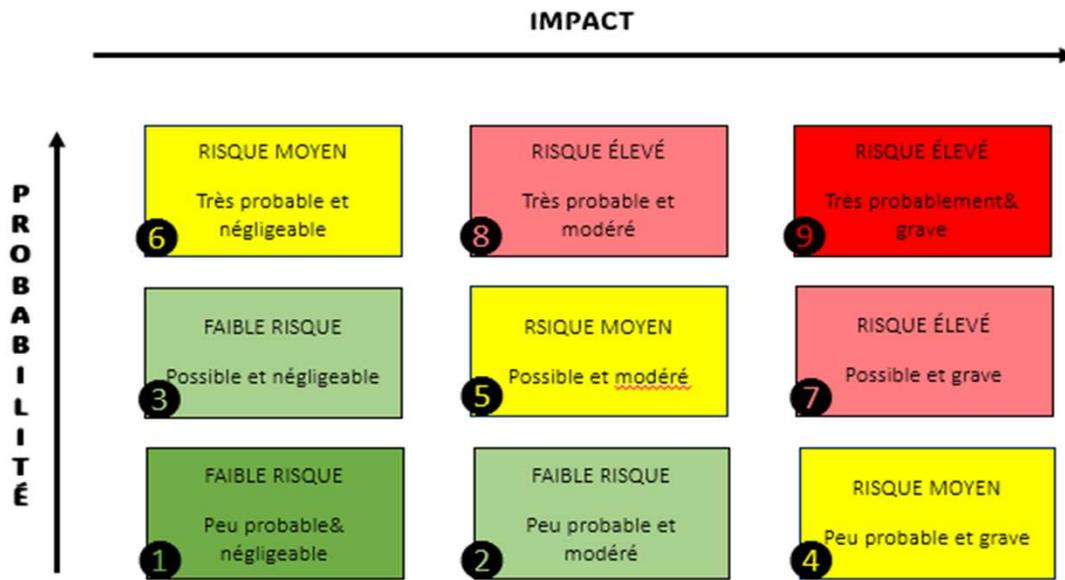
VIOLENCIA POLÍTICA DE GÉNERO  
EN LA ESFERA DIGITAL EN  
AMÉRICA LATINA



6

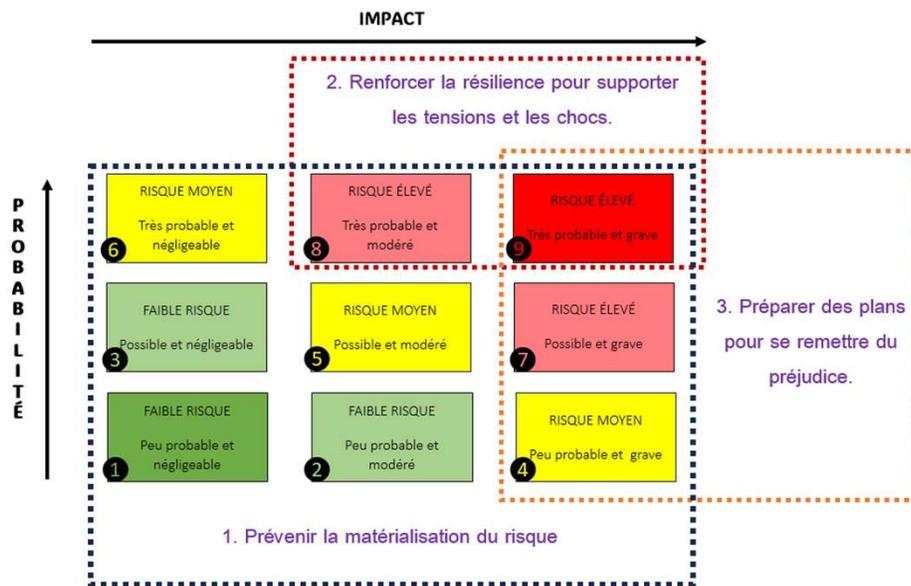
12

# Classification des facteurs de risque : probabilité et impact



13

# Identifier les actions appropriées



14

7

## Travail en groupes : Cartographie et classification des facteurs de risques

1. Lisez le document facteurs de risque internes et externes.
2. Dans des groupes ,identifiez les facteurs principaux de risque internes et externes qui peuvent amplifier ou contribuer à la discrimination et à la violence basées sur le genre dans les processus électoraux dans vos contextes.
3. Consultez le cartographie des risques pour estimer la probabilité et l'impact des facteurs de risque individuels, et proposez des actions appropriées pour aborder les facteurs de risque identifiés (en utilisant le cartographie des risques), par exemple en concentrant les efforts sur :
  - Prévenir la matérialisation des risques.
  - Développer la résilience pour résister aux stress et aux chocs causés par les risques qui se matérialisent
  - Rétablir l'intégrité des élections minées par la discrimination et la violence basée sur le genre (à grande échelle).
4. La / La rapporteur ( trice ) va présenter au nom de groupe.



15

## Rapport – Facteurs de risque

1. **Principaux facteurs de risque internes et externes** qui peuvent amplifier ou contribuer à la discrimination et à la violence basées sur le genre dans les processus électoraux dans vos contextes
1. **Probabilité et impact des facteurs de risque individuels** (basé sur l'exercice de la cartographie des risques)
2. **Actions appropriées** (prévention, résilience, rétablissement) par facteur de risque identifié

(10 minutes par groupe)



8

16

## Discrimination et violence électorales basées sur le genre/Actions et bonnes pratiques : Expériences des membres du RECEF

- **Le cas du Togo : les solutions du cadre légal électoral face à la discrimination et la violence basées sur le genre**
- **Le cas de Centrafrique : la violence électorale spécifique au genre et les actions pour y faire face**



17

## Discussion en plénière : Mesures de protection

- **Juridique**
- **Institutionnel**
- **Gestion**

18

## Mesures de protection clés



### Garanties juridiques

Constitution, lois, règlements, formation des institutions et désignation.



### Garanties institutionnelles

Intégrité, savoir-faire mandats, collaboration,, ressources



### Garanties des gestion

Actions ou mesures prises pour atteindre un objectif particulier.



Le changement transformationelles des normes doit sous-tendre et traverser toutes les mesures.

19

## Garanties juridiques



Les garanties juridiques constituent le fondement de l'intégrité électorale et de l'égalité des sexes..

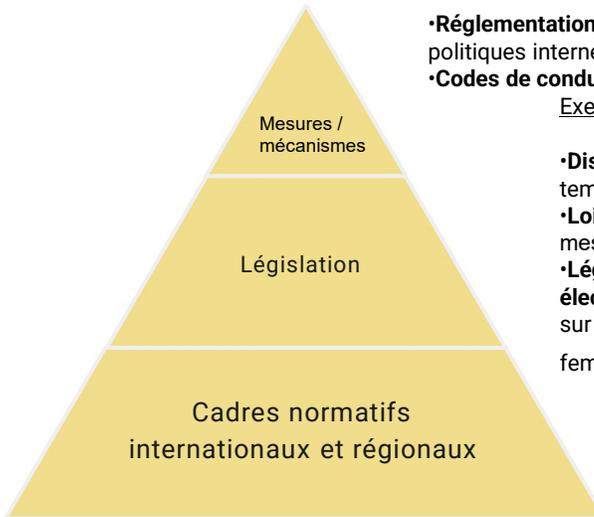
L'égalité des sexes lors des élections peut être promue par des engagements internationaux, des dispositions juridiques nationales et des lois non contraignantes.



10

20

## Garanties juridiques



Exemples:

- **Réglementations et protocols d'OGE** (y compris, cadre d'élaboration de politiques internes de genre pour les organes de gestion électorale)
- **Codes de conduite des partis politiques**

Exemples:

- **Dispositions constitutionnelles** – peut établir mesures temporaires spéciales / quotas de genre.
- **Loi électorale** – Réguler la candidature, les droits de vote et les mesures en faveur de l'égalité des sexes.
- **Législation sur la violence contre les femmes dans les élections** (par ex. La loi du Mexique de 2007, la loi de la Bolivie sur la violence basée sur le genre et la violence contre les femmes).

Exemples:

- **La Résolution 1325** (2000)
- **CEDAW (1979)** – Art. 7, 8, 4
- **DUDH (1948)** – Art. 21 (1 & 3)
- **PIDCP (1976)**
- **Déclaration de Beijing (1995)**
- **ODDs** – 5.5, 10.3, 16.7

21

## Garanties institutionnelles



La protection contre la discrimination et la violence basée sur le genre va au-delà du mandat et des capacités de l'organe de gestion des élections (OGE) seul.

**La collaboration et une approche globale de la société sont essentielles** pour lutter contre la discrimination et la violence basée sur le genre dans les processus électoraux.



11

22

## Exemples d'agences et d'organisations ayant un mandat pertinent



Secteur gouvernemental

- Organisme de gestion des élections (OGE)
- Forces de sécurité et police
- Agences gouvernementales
- Observatoires nationaux du genre sur l'égalité des sexes, la violence contre les femmes et/ou la participation politique des femmes
- Mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes
- Parlement national
- Pouvoir judiciaire
- Les dirigeants masculins (y compris les dirigeants politiques)



Secteur non gouvernemental

- Société civile (y compris les organisations de défense des droits des femmes et les défenseurs des droits humains)
- Organisations internationales (y compris les parties prenantes concernées des Nations Unies)
- Observateurs électoraux
- Médias et journalistes
- Fournisseurs de médias sociaux
- Partis politiques et candidats
- Université
- Les dirigeants masculins (y compris les dirigeants religieux et traditionnels)



23

## Garanties de la gestion



Les mesures de protection de la gestion font référence à la **processus mis en place** par les organismes de gestion électorale et d'autres organisations pour lutter contre la discrimination et la violence basée sur le genre lors des élections.

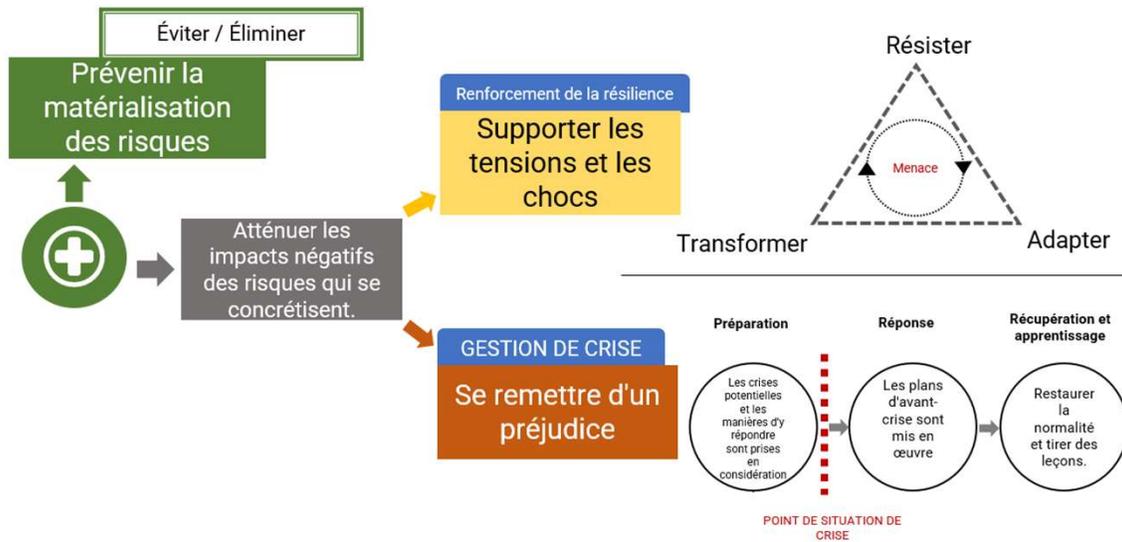
1. Prévenir la matérialisation des risques.
2. Développer la résilience pour résister aux stress et aux chocs causés par les risques qui se matérialisent
3. Rétablir l'intégrité des élections minées par la discrimination et la violence sexistes (à grande échelle) discrimination et violence basée sur le genre.



12

24

## Plans d'action



## Discussion en plénière ; Actions pour lutter contre la discrimination et la violence basée sur le genre lors des élections

1. Discuter et déterminer les mesures de protection qui correspondent à chaque mesure. Ces mesures comprennent :

- Juridique- par exemple, lois, règlements ou mécanismes d'application.
- Institutionnel- par exemple, organes de contrôle indépendants, codes de conduite.
- Gestion- procédures, formation, canaux de communication, systèmes de données, etc.



